

ASPECTS EDUCATIFS DE L'ACTION DE SOCIETES OUVRIERES CATHOLIQUES AVANT 1914

par

Paul GERIN

Chargé de cours à l'Université de Liège

En sachant que Robert, dans son dictionnaire, définit l'éducation comme la connaissance et la pratique des usages de la société (voir, y est-il dit, politesse, savoir-vivre; antinomie : grossièreté, impolitesse) on comprendra que nous ne parlerons ni de la "bonne éducation" ni de la "mauvaise éducation" mais qu'en décrivant les aspects éducatifs de sociétés ouvrières catholiques, nous décrirons aussi la société dont celles-ci sont issues pour expliquer l'action des catholiques dans l'éducation ouvrière avant 1914.

Leur perspective dans cette matière rejoint celle définie par Michel Mourre dans son *Dictionnaire encyclopédique d'Histoire*, publié en 1978 :

"Dans les civilisations "traditionnelles", Egypte pharaonique, Inde, Chine, l'éducation avait pour but essentiel la perpétuation d'un système de valeurs religieuses et sociales considérées comme éternelles et immuables".

L'action développée au sein des sociétés ouvrières catholiques revêt incontestablement des aspects éducatifs. Il y a une éducation spécialement destinée aux ouvriers, encore faut-il déterminer ce que peut être cette éducation ouvrière. Il faut donc rattacher le contenu, la méthode et le cadre de cette action éducative à la société dont elle est issue.

On peut distinguer deux tendances dans l'éducation développée au sein de sociétés ouvrières catholiques. La première commence environ au milieu du 19^e siècle. La deuxième se développe au lendemain des congrès de Liège de 1886, 1887 et 1890. Les deux tendan-

ces seront donc synchroniques à partir de la fin du 19^e siècle. Les deux tendances font référence à un système de valeurs religieuses et sociales considéré comme excellent par les promoteurs de l'action éducative.

Les deux tendances s'expriment dans des cadres institutionnels différents. L'idéologie sociale développée dans la première tendance s'inspire directement du paternalisme, tandis que, dans la deuxième tendance, elle est influencée par la démocratie chrétienne naissante.

Nous nous proposons d'envisager ce sujet à la lumière de faits qui se sont déroulés sur le territoire relevant à présent du Conseil culturel français tel qu'il est déterminé par l'art. 59bis de la Constitution belge.

PREMIERE TENDANCE

1) Les patronages

Les patronages ont été créés au milieu du 19^e siècle (1) généralement à l'initiative des membres de la Société de St-Vincent-de-Paul qui les considèrent comme un prolongement logique de la visite des pauvres à domicile (2).

La première de ces institutions a été établie à Verviers en 1851, sous le titre de "Patronage des écoliers" (3). Quatre ans plus tard,

(1) Il n'existe aucune synthèse historique sur les patronages belges. Signalons comme monographies : J. BAYER-LOTHE, "Une oeuvre namuroise au XIX^e siècle : le patronage St-Louis 1870-1889", *Dossiers*, Bruxelles, 1970, p. 3-22 et H. DE MEULENAERE, *Van Zondagschoolpatronage tot jeugdtehuis. Historiek van een eeuw jeugdzorg op de Sint-Willibrordusparochie te Antwerpen*, Hoevenen, 1972.

(2) A.S.V. (Archives de la Société de St-Vincent-de-Paul à Bruxelles), *Soc. de St-Vincent-de-Paul. Conférence de Liège. Rapport sur les oeuvres de l'année 1850 présenté au nom du Conseil dans la séance du 9 mars 1851*, Liège, 1851, p. 11-15.

(3) A.S.V., 1850-1900. *Cinquantième anniversaire de la fondation de l'oeuvre des conférences de St-Vincent-de-Paul à Verviers*, Verviers, 1902, p. 12.

à Bruxelles, est fondé le "Patronage des jeunes apprentis". Des sociétaires de St-Vincent-de-Paul vont y réunir des jeunes apprentis chaque dimanche dans un local situé rue des Alexiens et prêté par les Frères de la doctrine chrétienne. Chacun des dirigeants du "Patronage des Apprentis" va prendre personnellement en charge l'éducation d'un petit nombre d'apprentis, ce qui permettra un meilleur encadrement des patronnés (4).

D'autres patronages pour apprentis voient le jour ailleurs, — à Liège, à Dinant, à Tournai, à Nivelles — fondés par des sociétaires de St-Vincent-de-Paul, ils fonctionnent dans l'orbite de cette société.

Un patronage pour jeunes ouvrières est fondé à Bruxelles en 1858 par Madame Edouard Ducpétiaux et d'autres bienfaitrices. L'oeuvre est destinée aux jeunes filles de milieu ouvrier qui, entrant après leur première communion, vers l'âge de 12 ans, à l'atelier, perdent généralement contact avec les religieuses qui les ont instruites.

Dans ce cas, le patronage ne consiste qu'en une surveillance de la dame patronesse qui se rend, en principe, chaque mois à l'atelier où travaille la "patronnée", ainsi que chez ses parents (5). Cet exemple fut suivi à Liège notamment (6).

Le patronage permet à ses fondateurs et directeurs d'éduquer les jeunes ouvriers jusqu'à l'âge de 16-17 ans, selon une certaine optique sociale et religieuse visant au respect de l'autorité établie et à l'insertion du patronné dans la société libérale de l'époque.

(4) A.S.V., *Société de St-Vincent-de-Paul. Rapport sur l'oeuvre des conférences de Bruxelles. Assemblée du 13 décembre 1857*, Bruxelles, 1858, p. 10. — DE HAERNE, *Tableau de la charité chrétienne en Belgique...*, Bruxelles, 1857, p. 91. — *Société de St-Vincent-de-Paul. Conseil particulier de Bruxelles. Assemblée générale du 19 février 1872. Rapport de 1871*, Bruxelles, 1872, p. 21-24. — Il est vraisemblable que l'on ait insisté vers les années 1872 sur l'instruction religieuse (voir à ce sujet : *Association de jeunes ouvriers et apprentis, rue des Alexiens, 10bis, au local des Frères de la Doctrine chrétienne, Bruxelles, Bruxelles*, 1 novembre 1872, dans *Papiers de Villermont*, II E 59).

(5) *Journal de l'Ouvrier*, 14/IV/1861, p. 1. *L'oeuvre de patronage de jeunes ouvrières à Bruxelles et dans ses faubourgs*; *Id.*, 23/VIII/1863, p. 133, *Patronage des jeunes ouvrières*.

(6) E. LAUMONT, *Manuel du visiteur des pauvres. La charité à Liège*, Liège, 1897, p. 129-134. — *Procès-verbaux des séances d'enquête concernant le travail industriel* (Commission du travail instituée par A.R. du 15 avril 1886), t. II, Bruxelles, 1887, Section D, p. 47-48.

Ces patronages sont dirigés par des laïcs appartenant aux milieux sociaux aisés. En général, ce sont des fils de "bonnes familles" qui dirigent chaque dimanche les jeux, donnent l'instruction religieuse, enseignent les bienfaits de l'épargne et de l'ordre, organisent les promenades et, éventuellement, des séances dramatiques.

Dans certains patronages, on établit même une caisse d'épargne, une caisse de secours mutuels et une caisse de substitution militaire (7). Tous les patronages n'ont pas organisé systématiquement et toujours l'instruction des patronnés. Cependant, dans tous les patronages, une bibliothèque va distribuer régulièrement ce que les milieux dirigeants considèrent être, pour leurs patronnés et pour le peuple, la "bonne lecture". A l'instar des patronages directement liés à des conférences locales de St-Vincent-de-Paul, d'autres patronages ont vu le jour en vue de poursuivre la même action éducative.

La société de St-Vincent-de-Paul de France a inspiré les Belges à plusieurs titres : par sa fondation et son action notamment.

Depuis quelque vingt ans, elle avait, par ailleurs, de son côté, établi un réseau de patronages qui a pu susciter des bonnes volontés parmi ses voisins du Nord (8).

On ne peut en outre négliger la diffusion des idées du baron Joseph-Marie de Gérando tant parmi les sociétaires français que belges. Les quatre éditions en France du livre de cet auteur : *Le visiteur du pauvre* (de 1820 à 1827) ont incité les libraires à en faire, sur une large échelle, une contrefaçon dont le public belge lettré a pu prendre connaissance dès 1829 (9).

Parmi les idées développées par Gérando figure celle selon laquelle la Providence a voulu "que le malheur fut placé sous la tutelle, sous le patronage de la prospérité. Elle a voulu que la société fût constituée moralement comme la famille; que, dans l'une comme

(7) *L'Economie chrétienne*, 15/VI/1870, p. 256, *Fédération des sociétés ouvrières belges. Assemblée générale à Verviers le 15 mai 1870.* — *Id.*, 15/III/1870, p. 239, *Société populaire de la jeunesse.*

(8) La filiale belge fut agréée officiellement par les fondateurs français à la date du 8 décembre 1845; cf. *Les noces d'or de la Société de St-Vincent-de-Paul en Belgique*, Bruxelles, 1893, p. 10 et A. FOUCAULT, *La Société de St-Vincent-de-Paul*, Paris, 1933, p. 63-64. — Sur les patronages en France : J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France 1822-1870*, Paris, 1951, p. 183 sv.

(9) Il s'agit des libraires Demat, Tarlier à Bruxelles; Auguste Wahlen à Bruxelles; Collardin à Liège; Leroux à Mons et à Gand. Le livre a été imprimé à Bruxelles par Aug. Wahlen. — Sur de Gérando : J.B. DUROSELLE, *o.c.*, p. 72, 725.

dans l'autre, le faible appartient au fort à titre d'adoption (...)” (10).

Cet argument servira notamment de justification à l'action charitable des membres de la Société de St-Vincent-de-Paul. Gérando faisait appel à certaines considérations d'ordre sociologique qui n'ont pas dû laisser indifférents ceux qui en ont eu une connaissance directe ou indirecte. Bien avant la fondation de la Société de St-Vincent-de-Paul, Gérando envisageait le profit spirituel de l'action charitable posée au nom de la foi et le profit moral indirect résultant de ce qu'il considère être une bonne action : “O mères ! qui dans l'aisance dont vous jouissez, vous croyez bienfaitantes et pieuses, parce que vous faites l'aumône à la porte de l'église, que n'avez-vous secouru à temps cette jeune fille sans parents, qui alors était honnête ? Vous auriez peut-être sauvé votre fils lui-même de la corruption, en arrêtant au bord de l'abîme celle qui un jour l'entraînera dans le vice” (11).

Les motifs de la charité n'étant dès lors pas toujours désintéressés, ils entacheront l'action sociale réalisée par l'entremise des patronages.

Les trois congrès de Malines (1863, 1864 et 1867) vont émettre des vœux pour l'extension des patronages là où ils se révèlent nécessaires. La Fédération des sociétés ouvrières catholiques, fondée en 1867 notamment dans ce but, groupera un bon nombre de patronages et, encore à la fin du siècle, on souhaitera le développement de cette formule.

Le souhait sera encore repris lors de congrès catholiques qui se tiendront à Charleroi en 1888 (12).

Un des vœux émis en 1867 s'adressait en particulier aux patrons catholiques pour qu'ils ne recourent au service que de membres de patronages (13).

Le “patronage” fonctionnera comme tel en différents endroits jusqu'à la veille de 1914, en subissant cependant quelques adaptations parmi lesquelles figure l'abandon des classes de cours (14) et

(10) de GERANDO, *Le visiteur du pauvre*, 4e éd., Bruxelles, 1828, p. 5.

(11) de GERANDO, *o.c.*, p. 18.

(12) *Comité des œuvres sociales catholiques à Charleroi*, Charleroi, 1888, p. 8-11.

(13) *Assemblée générale des catholiques en Belgique... 1867*, 2e partie, p. 70.

(14) Voir la déclaration des présidents des patronages de la ville de Liège, dans *Réponses au questionnaire concernant le travail industriel* (Commission du travail instituée par A.R. du 15 avril 1886), Bruxelles, 1887, p. 1057-1058.

leur remplacement par des conférences portant sur l'hygiène, les sciences naturelles, la morale, l'économie politique, l'histoire nationale. Mais fondamentalement, il devait, selon ses théoriciens, rester semblable à lui-même jusqu'au lendemain de la première guerre mondiale (15). Après 1918, l'étiquette sera reprise et la formule sera adaptée pour créer avec un certain succès à travers la Belgique une série de groupes de jeunes rassemblés dans la plupart des paroisses.

En 1921, l'abbé J. Mauquoy, dans son traité d'ailleurs préfacé par le Cardinal Mercier, écrivait : "(...) Le patronage (...) en mettant en contact les enfants de la classe ouvrière et les jeunes gens de nos collèges, opérera le rapprochement de leurs intérêts et de leurs âmes et cette rencontre faite de bonne heure au sein de nos oeuvres, ne manquera pas d'ouvrir la voie à des rapprochements sociaux ultérieurs. 2. Au point de vue personnel du collégien, elle [l'oeuvre du Patronage] constitue une excellente oeuvre de formation pédagogique. a) Le patronage et le C.E. [le catéchisme élémentaire] lui apprendront ce que c'est que l'autorité et il en acquerra pratiquement une notion exacte, tout en développant en soi le sens de la responsabilité (...)" (16).

Le témoignage de l'abbé Charles Boland est tout aussi éloquent : "Vers 15 ans, mon frère André m'entraîna au Patro. A Verviers comme à Liège, les fils de la bourgeoisie catholique devenaient "maîtres de patro". Ils considéraient cette tâche comme un service sans doute, mais aussi comme une occasion de se faire la main. N'était-il pas entendu que je serais ingénieur plus tard et devrais à ce titre traiter sans cesse avec "du personnel" ? Ainsi, sans grand problème, je m'acheminais dans l'insouciance dorée, le travail et la suffisance bourgeoise, vers une vie de puissance, de luxe, de succès, à la mode de l'époque" (17).

(15) L'abbé F. VOSSÉN dans son *Aperçu sur les patronages urbains et ruraux*, Bruxelles, 1904, p. 5, déclarait : "Patronage. C'est l'action de celui qui patronne, qui recommande, qui protège".

(16) Abbé J. MAUQUOY, *Une oeuvre d'éducation populaire. Le patronage des jeunes gens*, Bruxelles, 1921, p. 198.

(17) Ch. BOLAND, *Dure percée. Récit d'un premier prêtre ouvrier (1924-1964)*, Bruxelles, 1968, p. 13.

2) La société ouvrière

Afin de poursuivre l'éducation donnée à l'intérieur du patronage aux jeunes ouvriers devenus adultes, des sociétés ouvrières dites de "St-Joseph" sont créées par les membres actifs de St-Vincent-de-Paul.

Le 19 mars 1855 à Liège, quatre sociétaires de St-Vincent-de-Paul établissent, avec l'aide du vicaire de St-Nicolas, l'abbé Carpentier (18), une société ouvrière de St-Joseph dans le quartier populaire d'Outremeuse. Ils ont, sans doute, été inspirés par les *Arbeiter Vereine* (clubs ouvriers) fonctionnant en Allemagne (19). Vu son essor assez rapide, la Société St-Joseph sera divisée en sections, chacune d'entre elles groupait des membres effectifs, — ouvriers et employés (20), — des membres honoraires, — les bienfaiteurs, — et des membres actifs qui dirigeaient les sections et donnaient les cours. La caisse était alimentée par les cotisations des membres effectifs, les offrandes des membres honoraires et les dons des autres bienfaiteurs de la Société.

L'accent était mis surtout sur les cours de morale religieuse, d'histoire, d'hygiène, de lecture, de grammaire, de calcul, de géographie et de dessin que l'on donnait régulièrement aux ouvriers, tous les dimanches et parfois même en semaine (21).

"Entrez dans nos classes : des élèves s'exercent à la rédaction du français; d'autres suivent sur la planche noire les opérations du calcul; les troisièmes, sur le tableau, le doigt patient d'un maître dévoué qui leur indique les précieux et pénibles éléments de l'épellation. Depuis la mise en vigueur du nouveau règlement, l'assistance à l'école est beaucoup plus assidue" (22).

(18) Nicolas Joseph Carpentier, devenu curé à Dommartin, mourut le 7 novembre 1890 à l'âge de 67 ans; cfr. E. KONINCKX, *Le clergé du diocèse de Liège (1825-1967)*, Liège, t. I, p. 42.

(19) J. DAUBY, "Les conférences populaires", *Revue Générale*, Bruxelles, 1867, t. VI, 3e année, p. 206-207.

(20) La Société ouvrière St-Joseph n'était pas que réservée aux ouvriers; cfr *Société ouvrière de St-Joseph...*, 6e rapport général 1864, Liège, 1865, p. 9.

(21) *Règlement de la Société ouvrière de St-Joseph*, Liège, 1860, p. 1, 8, 9. — *Rapports généraux annuels publiés par la Société ouvrière de St-Joseph fondée à Liège le 19 mars 1855*, 1860 et sv.

(22) *Société ouvrière de St-Joseph. 3e rapport général*, 1861, Liège, 1862, p. 6-7.

Les membres effectifs payaient par anticipation une cotisation mensuelle de 50 centimes; il n'est cependant pas interdit de penser que cette cotisation pouvait être acquittée par les bienfaiteurs. Les membres effectifs étaient admis à partir de l'âge de 17 ans : s'ils devenaient malades, victimes d'accidents ou s'ils atteignaient l'âge de 60 ans, ils cessaient d'être soumis au paiement de la cotisation. Chaque membre recevait un carnet qui constatait sa qualité de membre et le paiement de ses cotisations.

Quatre ans plus tard, quelques confrères de Saint-Vincent-de-Paul de Bruxelles, poussés et soutenus par les jésuites "qui portent un si grand intérêt à la casse ouvrière", établissent une "oeuvre de Saint-Joseph" qui rassemble plus régulièrement des jeunes ouvriers qui avient fréquenté l'école dominicale. On y apprendra "comment l'homme peut se mettre à l'abri des atteintes de la misère matérielle et morale; comment l'activité, la tempérance, l'ordre, l'épargne préparent des ressources contre les accidents de la vie" (23). Des caisses d'épargne vont être créées à l'intention des membres ouvriers.

On observe le même phénomène à Mons où, pendant les après-midi des dimanches, les confrères de Saint-Vincent-de-Paul réunissent plus de 350 ouvriers et domestiques et leur enseignent des matières de base dans une "Oeuvre de Saint-Joseph" (24). A Liège, la "Société ouvrière de Saint-Joseph" s'est étendue rapidement dans le quartier Ouest, dans le centre et au Nord de la ville. Une société ouvrière de Saint-Joseph de Liège est fondée à Huy en décembre 1856. La Société ne sera établie à Verviers qu'en 1865 (25).

D'autres sociétés ouvrières sont créées dans différents endroits du pays. Presque toutes sont établies avec l'aide des conférences locales de St-Vincent-de-Paul qui ont d'ailleurs reçu des directives en ce sens de la part du Conseil supérieur de la Société. Elles ont la même structure et poursuivent les mêmes buts en adoptant des méthodes analogues.

(23) A.S.V., *Société de Saint-Vincent-de-Paul. Conférences de Bruxelles. Année 1859*, Bruxelles, 1860, p. 2, p. 13.

(24) A.S.V., *Société de St-Vincent-de-Paul. Assemblée générale des conférences du Brabant, des Conseils centraux tenus à Bruxelles le 27 juillet 1862*, Bruxelles, 1862, p. 32.

(25) *Pap. Delmer, Cahiers B I, Note du 22 déc. 1859. — Revue Générale, 1867, t. V, p. 434-440, Chronique d'économie chrétienne et sociale, J.D.*

Quelques variantes, peu importantes, peuvent différencier certaines sociétés ouvrières tout en n'en modifiant pas fondamentalement les caractéristiques essentielles; ainsi à Liège, dès juillet 1864, on a créé une coopérative à l'intérieur de la société ouvrière de St-Joseph.

Les sociétés ouvrières de St-Joseph recueilleront, elles aussi, l'appui des catholiques assemblés à Malines. Avec les patronages, elles sont, sauf exception, affiliées à la "Fédération des sociétés ouvrières catholiques" qui changera son nom en "Fédération belge des oeuvres ouvrières catholiques" en 1880.

Après les congrès sociaux tenus par les catholiques en Belgique et notamment à Liège (1886, 1887 et 1890), on assiste à un regroupement de ce que les catholiques appellent "oeuvres ouvrières", — et notamment les sociétés de St-Joseph, — dans des "Maisons des ouvriers" face aux "Maisons du peuple" socialistes.

Jusqu'à la veille de 1914, les sociétés ouvrières de St-Joseph vont connaître un certain succès. Elles seront absorbées au lendemain de 1918 dans les institutions nouvelles du mouvement ouvrier chrétien. Déjà, lors de l'apparition de la démocratie chrétienne, elles ont dû essuyer le feu de la critique dans la presse (26) ou dans les Congrès (27).

(26) P.ex. *La Dépêche*, 4-5/V/1902, p. 1, *La rengaine des droits et des devoirs* : "Certes, l'on parvient encore à grouper dans certains cercles des gens tranquilles et bénévoles que l'on amuse avec des historiettes; on les traite comme de grands enfants et ils se laissent plus ou moins conduire (...). Nous ne voulons pas jeter le discrédit sur les cercles ouvriers soumis à cette influence saine en elle-même, mais anodine, stérile et parfois déprimante; nous souhaitons seulement qu'on les démocratise en élevant ces grands enfants à la condition d'hommes pensants et agissants et qu'on fasse d'eux-mêmes les coopérateurs de leur propre émancipation". "La Démocratie n'a pas cherché autre chose que cette coopération de tous au relèvement de la masse — de tous, y compris la masse elle-même (...)"

(27) Voir p.ex. les positions au Congrès de Malines décrites dans P. GERIN, *Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles (1830-1914)*, Louvain-Paris, 1975, p. 75 sv.

DEUXIEME TENDANCE

1) Les cercles d'études sociales

Dans les dernières années du 19^e siècle, certains catholiques, inspirés par l'idéologie démocrate chrétienne, vont donner une orientation particulière à de nouvelles institutions créées en vue d'améliorer l'action ouvrière. Le Cercle d'études sociales du Centre, constitué à La Louvière au début de l'année 1893, a connu la célébrité en son temps et a eu des activités éducatives importantes. A l'origine, la création de cette oeuvre répondait à différents voeux exprimés par les membres de la Société St-Vincent-de-Paul réunis en conseil particulier à Seneffe et au Roeulx en 1892.

Suite à l'intervention de Florimond Senel, ouvrier à l'Administration des chemins de fer, "un des pionniers de la démocratie chrétienne", il fut décidé de créer un cercle d'études après que l'on eut reconnu l'ignorance de la plupart des hommes d'oeuvre dans le domaine social. L'article premier du règlement du Cercle affirmait : "son but (...) d'initier les ouvriers et les jeunes gens de la région à l'étude des questions sociales en soumettant à un sérieux examen les questions qui, directement ou indirectement, intéressent la classe ouvrière, de former des défenseurs intelligents des intérêts ouvriers (...)" (28).

Une série de sections locales furent établies autour de La Louvière à Houdeng-Goegnies, à Soignies, aux Ecaussinnes, à Braine-le-Comte, à Seneffe, à Enghien, à Manage, à Bellecour et à Chapelle-lez-Herlaimont. Elles allaient travailler en collaboration étroite : conférences et débats se faisaient en français ou en wallon selon une "tournante". Le bureau du Cercle d'études sociales pouvait s'adjoindre un ou plusieurs commissaires parmi les présidents des sections locales. Dans chaque section locale, tous les membres arrêtaient un règlement particulier et choisissaient leur président.

Chaque section avait le droit de demander au Bureau de mettre en discussion lors d'une séance générale un sujet qui l'intéressait spé-

(28) Sur l'oeuvre de Florimond Senel (1865-1922), voir J. NEUVILLE, *Les origines du syndicalisme chrétien dans le Hainaut*, Bruxelles-Paris, 1964, p. 100.

cialement. Les sections étaient obligées de se réunir dans l'intervalle qui séparait les assemblées mensuelles du Cercle central afin de travailler l'exposé de l'assemblée mensuelle précédente et de préparer l'assemblée suivante. S'il s'agissait d'un thème d'actualité au sujet duquel une solution avait été proposée par les membres du Cercle d'études, celui-ci se chargeait de la diffuser auprès du public et d'en exiger la réalisation de la part des hommes politiques (29).

Les thèmes traités à l'intention des membres du *Cercle d'études sociales* du Centre n'appartiennent plus aux matières élémentaires du savoir. Ils relèvent des sciences politiques et sociales, comme tels ils traduisent l'intérêt des membres du Cercle pour l'étude de l'économie et de la société. Plusieurs sujets ont trait à la politique en général ou à l'intervention légale ou de l'Etat dans des domaines autrefois limités à l'initiative privée (par exemple : le repos dominical, les règlements d'atelier, le contrat de travail, la durée du travail). Certaines conférences ont trait à l'organisation politique éventuelle des démocrates (par exemple : la mise sur pied d'une "union démocratique chrétienne"). En principe, tous les membres du Cercle participent à la discussion des thèmes et finalement à leur propre éducation. Ils apprennent donc à la fois à écouter mais aussi à exprimer leurs idées personnelles.

Il est évident que les travaux du *Cercle d'études sociales* du Centre ainsi que la rencontre organisée de démocrates en son sein sont des causes de la fondation du Parti démocratique du Centre (30). Mais le *Cercle d'études sociales* du Centre a aussi donné naissance à de nombreuses institutions sociales (31). Il publiera plusieurs études et tracts destinés à l'information politique, sociale et écono-

(29) *Gaz. du Centre*, 11/XII/1894, p. 1, *Nos cercles d'études sociales*. — *Id.*, 24/I/1895, p. 1, *Un arrêté*, le journal se réjouit de ce que le gouvernement ait tenu compte des avis du *Cercle d'études sociales* du Centre pour la réorganisation de l'inspection du travail. — Une pétition en ce sens avait été faite après discussion auprès des membres de la Chambre le 8 avril 1894 (cfr *Pap. Pètre*, *Reg. du Cercle d'études sociales*, sub 8.IV.1894). Voir aussi *Pays Wallon*, 1/I/1895, p. 1, *Assurance obligatoire*.

(30) A ce sujet : P. GERIN, *Presse populaire catholique...*, p. 82 à 84.

(31) Il est à l'origine des cercles locaux d'études sociales, d'une fédération des syndicats de francs-mineurs, d'une fédération des sociétés de secours mutuels, de diverses unions professionnelles (*Bull. mens. oeuvres soc. dioc. Tournai*, III, 1898, p. 83, *Monographie du Cercle d'études sociales du Centre*).

mique (32).

MONOGRAPHIES DU CERCLE D'ETUDES SOCIALES DU CENTRE
LES QUESTIONS TRAITÉES DEPUIS L'ORIGINE (32 bis)

1) Les oeuvres sociales existantes et les réformes à y introduire	Camille Cauchie
2) L'adoption d'un large programme économique et social	Florimond Senel
3) La révision constitutionnelle et la représentation des intérêts	Florimond Senel
4) L'organisation en fédération des mutualités du Centre	Florimond Senel
5) Les syndicats professionnels	Camille Cauchie
6) Les moyens pratiques d'arriver à l'organisation des syndicats	avocat Duray
7) Les corporations chrétiennes du moyen âge et les Trade Unions modernes	Léon Mabilie
8) L'action de la Ligue démocratique belge et ses congrès	Florimond Senel
9) La représentation proportionnelle	avocat Mommaert
10) La question militaire et le volontariat	Ferdinand Dubois et Florimond Senel
11) Le repos dominical	Auguste Dubois
12) Le service de réassurance	Léopold Jadoul
13) L'assurance obligatoire contre les accidents	Victor Hanotiaux, Florimond Senel et Jules Bruaux
14) L'inspection du travail	avocat Philippart
15) L'hygiène et les lavoirs dans les charbonnages	Baudelet
16) L'organisation et la fédération des syndicats des Francs-Mineurs	Léon Mabilie
17) L'évolution de l'Eglise vers la démocratie	Fl. Senel
18) Les Conseils de conciliation et d'arbitrage	Célestin Baudelet et Désiré Payen
19) La caisse de prévoyance du Centre	le Bureau
20) La nécessité de coopératives de consommation	le Bureau
21) L'organisation d'une union démocratique régionale	le Bureau
22) La démocratie chrétienne	abbé Pottier
23) Les pensions ouvrières	César Carlier

(32) Deux mémoires sur la situation des carrières, en 7.000 exemplaires; *Les pensions ouvrières*, 5.000 exemplaires; *Aux agriculteurs*, 10.000 exemplaires; *Requête des francs-mineurs à la Caisse de prévoyance du Centre*, 7.500 exemplaires (*Bull. mens. oeuvres soc. dioc. Tournai*, III, 1898, p. 87).

(32bis) D'après *Bulletin mensuel des oeuvres sociales du diocèse de Tournai*, III, 1898, p. 85-86.

24) L'électorat communal et le Congo	le Bureau
25) La situation des carrières	le Bureau
26) La limitation des heures de travail	Remy Vanwynendaele
27) Un programme agricole	le Bureau
28) Les règlements d'atelier	Fl. Senel
29) Le contrat de travail	Georges Caulier et Victor Hanotiaux, etc.
30) La bourse nationale du travail	Dewit
31) La personnification civile des unions professionnelles	Georges Homerein, Alfred Slingenyer et Piolunowski

Il conviendrait d'établir le pourcentage exact des catégories socio-professionnelles des membres du *Cercle d'études*. Celui-ci ne compte apparemment que peu d'ouvriers (33).

Vers 1900, l'activité des cercles diminua. Restaient encore les cercles de Manage, Nivelles, Ecaussines, Braine-le-Comte et Soignies. Les cercles de La Louvière, des deux Houdeng, du Roeulx, de Fayt, de Chapelle, de Bois d'Haine et d'Enghien vivotaient (34).

Signalons d'autres cercles d'études à Mons (35), à Quaregnon, à Wasmes, à Binche, à Charleroi en mars 1895 (36). Leurs centres d'intérêt relèvent davantage de l'action sociale que de l'action politique (37).

(33) Nous avons fait un comptage des membres du Cercle d'après le *Registre des procès-verbaux des séances plénières du Cercle d'études sociales du Centre* (lequel nous a été transmis grâce à l'obligeance d'Hubert Dewez). Nous avons déterminé 5 catégories socio-professionnelles se répartissant comme suit : 34 ouvriers, 18 employés, 34 ecclésiastiques, 70 indépendants et 166 "indéterminés". Cette dernière catégorie est constituée de membres dont les professions ne sont pas signalées; nous supposons cependant qu'un bon nombre parmi ceux-ci sont ouvriers; s'ils appartenaient à une autre catégorie socio-professionnelle, on eût mentionné leur profession. Par ailleurs, parmi les indépendants figurent quelques petits artisans.

(34) *Gaz. du Centre*, 24/XI/1900, p. 1, *Nos cercles d'études sociales*.

(35) J. NEUVILLE, *Les origines du syndicalisme chrétien dans le Hainaut*, Bruxelles-Paris, 1964, p. 43.

(36) Ce Cercle péreclita en juin 1898. Cfr. J. NEUVILLE, *o.c.*, p. 43.

(37) Voir par ex. la liste des rapports présentés ainsi que celle des conférences du Cercle d'études sociales de Binche :

Rapports présentés :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| 1) Les associations professionnelles | G. Malherbe |
| 2) Les habitations ouvrières | G. Pourbaix |
| 3) Les syndicats agricoles | abbé Vandebosche |
| 4) La mendicité professionnelle | docteur Hallez |

A l'instar de ce qui s'était fait dans le Borinage, une *Fédération*

- | | |
|--|------------------------|
| 5) L'assurance contre la mortalité du bétail | Octave Bouzin |
| 6) La mutualité en général | ingénieur Eyckman |
| 7) Les Trade-Unions anglaises | Dr. Anciaux |
| 8) L'alcoolisme en général | Ursmar Meunier |
| 9) Etude générale sur les banques populaires | abbé J. Trigaut |
| 10) Les banques populaires urbaines | Edmond Honorez |
| 11) L'organisation intérieure des sociétés de secours mutuels | abbé Paret |
| 12) L'organisation pratique de l'assurance contre la mortalité du bétail | O. Bouzin |
| 13) Les distilleries agricoles | E. Janssens |
| 14) Les mutualités pour femmes | abbé Paret |
| 15) Les pensions ouvrières et la mutualité | Ad. Eyckman |
| 16) Les logements ouvriers à Binche | G. Pourbaix |
| 17) Les Caisses Raiffeisen | abbé Trigaut |
| 18) La bienfaisance publique | Elie Meunier |
| 19) Second rapport sur l'alcoolisme | U. Meunier |
| 20) Le Homestead | Dr. Hallez |
| 21) Le collectivisme | abbé Duveiller |
| 22) Le collectivisme réformiste belge | abbé Bosmans |
| 23) Les doctrines caractéristiques de l'Encyclique "Rerum Novarum" | abbé Vandenbossche |
| 24) La conciliation et l'arbitrage | abbé Téléphore Marbaix |
| 25) Troisième étude sur l'alcoolisme | U. Meunier |
| 26) La participation aux bénéfices | abbé Malherbe |
| 27) L'enseignement professionnel | abbé Trigaut |
| 28) Les rapports du capital et du travail sous le régime de l'esclavage | Dr. Anciaux |
| 29) Les Ecoles de conférenciers populaires | abbé Paret |
| 30) Les mutualités pour enfants | abbé Fourez |
| 31) La fédération et l'assurance en matière de mutualité | abbé Paret |
| 32) Les conseils de l'industrie et du travail | abbé Marbaix |
| 33) L'organisation d'un syndicat ouvrier | abbé Malherbe |
| 34) Les laiteries coopératives | O. Bouzin |
| 35) Les musées professionnels | abbé Trigaut |

Conférences

- | | |
|--|-------------------------|
| 1) Le collectivisme | H. Babusiaux |
| 2) Le socialisme | O. Bouzin |
| 3) La question scolaire | H. Dumont et E. Mabille |
| 4) Le repos dominical | G. Dumont |
| 5) Un essai récent de collectivisme au Paraguay | Fernand Barbusiaux |
| 6) La propagande anti-socialiste par la brochure | J. Dumont |
| 7) La loi électorale communale | M. Buisseret |
| 8) La propagande anti-socialiste par la brochure | E. Mabille |
| 9) Le Congo | H. Barbusiaux |

des cercles d'études pour la région de Charleroi fut fondée en mars 1896 (38); elle groupait les cercles d'études établis à Gosselies (39), à Forchies-la-Marche (40), à Couillet (41), à Fleurus (42), à Dampremy, à Gilly et à Chatelet (43).

Un Cercle d'études sociales est établi à Tournai en 1895 (44).

A Liège aussi, le mouvement des cercles d'études sociales sera très développé dès 1893 (45).

Pour la région verviétoise, il convient de signaler d'abord le cercle d'études sociales de Dison (46) et celui de Verviers ville (47).

10) Les banques populaires urbaines	E. Honorez
11) L'hospitalité de nuit	H. Dumont
12) Les caisses d'épargne à annexer aux oeuvres ouvrières	F. Babusiaux
13) La mutuelle Sainte-Marthe à Mons	F. Babusiaux
14) La commune de Paris et le socialisme belge	H. Dumont
15) Les élections de 1898	F. Babusiaux
16) Le Vooruit	F. Babusiaux

d'après *Bull. mensuel des oeuvres sociales du diocèse de Tournai*, II/1898, p. 55-56.

(38) Un Comité fut nommé ayant à sa tête : Michel Levie, de Charleroi; Louis Thibaut, industriel à Gosselies; Davister, ouvrier à Couillet, comme vice-présidents (*Bull. trim. des oeuvres soc. dioc. Tournai*, III/1896, p. 61, *Arrondissement de Charleroi*).

(39) En octobre 1894, à l'initiative de quelques "anciens étudiants des Frères" et de Louis Thibaut (*Bull. trim. oeuvres soc. dioc. Tournai*, VI/1896, p. 36, *Rapport sur le Cercle d'études sociales de Gosselies*, l'abbé R. Morelle. — *Pays Wallon*, 10/VI/1896, p. 1, *A la Fédération des oeuvres sociales*).

(40) En juin 1895 (*Pays Wallon*, 30/IV/1895, p. 1, *Cercle régional d'études sociales du Bassin de Charleroi*).

(41) En avril 1895 (*Pays Wallon*, 30/IV/1895, p. 1, *Cercle régional d'études sociales à Charleroi*).

(42) En 1898 (*Pays Wallon*, 25/II/1898, p. 2, *A Fleurus*).

(43) Au cours du premier trimestre 1900 (*Bull. mens. oeuvres soc. dioc. Tournai*, X/1901, p. 296-299, *Le Cercle d'études sociales de Dampremy*, F. Pévenasse).

(44) *Courrier de l'Escaut*, 16/VII/1895, p. 1, *Cercle d'études*. — *Id.*, 24/IV/1896, p. 2, *Chronique locale et provinciale*.

(45) P. GERIN, *Catholiques liégeois et question sociale (1833-1914)*, Bruxelles, 1959, p. 210-213.

(46) *La Démocratie chrétienne* (Lille), IX/1894, p. 361, *Lettre de Liège*, E. Veillé.

(47) *Fédération des cercles catholiques et des associations constitutionnelles... les 15 et 16 mai 1897*, Bruxelles, 1897, p. 91.

Les cercles d'études apparaissent très tardivement dans la province de Namur. Le premier en date que nous ayons rencontré se situe à Gembloux (48) en 1895. D'autres cercles ont été fondés vers 1900 à Namur, Saint-Servais et Andenne (49).

La province de Luxembourg est certainement la dernière en date à avoir eu un cercle d'études sociales. En 1901 encore, *L'Union*, journal de la Ligue luxembourgeoise, publie un appel lancé dans ce but par le chanoine Douterlungne (50).

Enfin, en 1903, on fonde un Cercle d'études sociales à Bastogne (51).

Les cercles d'études sociales ont joué un rôle très important dans toute l'action sociale des catholiques. En bien des endroits, ils vont précéder la fondation de syndicats, de mutualités ou de coopératives qui sera décidée en leur sein (52).

On ne saurait assez insister sur l'influence qu'ont pu exercer les cercles d'études sociales sur le mouvement social des catholiques belges et également sur le parti catholique.

N'est-ce pas à la suite des résolutions et des pétitions des cercles d'études que bien des catholiques politiques ont orienté leur politique sociale et partant leur politique tout court ?

Comment ne pas rappeler à ce sujet un article de la *Gazette du Centre*, lequel caractérise le mouvement des cercles d'études en ces

(48) *Revue sociale de l'arrondissement de Namur*, IV/1899, p. 20-23, *Le cercle d'études sociales de Gembloux*.

(49) *Id.*, III/1900, p. 210, *Compte rendu de l'assemblée générale du 18 février*.

(50) *L'Union*, 17/XI/1901, p. 534-536, *Les cercles d'études et unions professionnelles*.

(51) *L'Avenir du Luxembourg*, 20/I/1906, p. 1, *Au cercle d'études sociales de Bastogne*.

(52) *Bull. trim. oeuvres soc. dioc. Tournai*, XII/1894, p. 48, *Mouvement syndical. Cercles ouvriers d'études sociales*. — *Gaz. du Centre*, 21/VI/1893, p. 2, *Le Roeulx*. — *Id.*, 1/IV/1896, p. 1, *Cercles d'études sociales du Centre*. — *Id.*, 31/V/1896 et 1/VI/1896, p. 2, *Cercles d'études sociales du Centre*. — *Id.*, 25/IV/1894, p. 2, *Le mouvement syndical dans le Centre*. — Voir la réflexion de l'abbé H. Nicodème : "Avant d'avoir un bon mouvement syndical, il faut une préparation qui ne peut mieux s'accomplir que par l'oeuvre des cercles d'études dans tous les cercles ouvriers"; cfr *Bull. mensuel des oeuvres soc. dioc. Tournai*, I/1897, p. 4, *Le moyen de former des syndicats chrétiens*.

termes : “(...) Les promoteurs de ce mouvement n'oublieront pas qu'il ne s'agit point de créer un parti nouveau, mais bien d'amener une évolution du parti catholique imposée par la marche des choses et les besoins nouveaux (...)” (53).

2) Les semaines syndicales

Assez rapidement, les dirigeants des syndicats chrétiens se sont rendu compte de la nécessité pour leurs membres, et en particulier pour leurs responsables et militants, de pouvoir défendre avec talent et connaissance les intérêts des syndiqués (54).

En 1906 à La Louvière, la Fédération des francs-mineurs va organiser des cours pour ses membres (55). A la même période à Charleroi, des cours syndicaux de sociologie et de législation sont organisés dans les locaux de la coopérative des *Ouvriers réunis*. Les élèves, dont les frais de train étaient remboursés, recevaient un résumé du cours (56).

C'est sans doute à la suite de ces expériences que des sessions de formation pour militants syndicalistes vont être mises sur pied chaque année. On en avait discuté le principe au cours d'une réunion tenue par le comité central de la Ligue démocratique belge en mars 1908 sous la présidence de Florimond Senel, lequel semble avoir pesé sur cette décision.

(53) *Gaz. du Centre*, 9-10/XII/1894, p. 1-2, *Mouvement social chrétien*.

(54) Peu d'études ont été publiées sur l'histoire du syndicalisme chrétien belge en Wallonie; citons notamment parmi celles de J. NEUVILLE, *Une génération syndicale*, Bruxelles-Paris, 1959; *Les origines du syndicalisme chrétien dans le Hainaut*, Bruxelles-Paris, 1964. De P. GERIN, *Catholiques liégeois et question sociale (1833-1914)*, Bruxelles-Paris, 1959; “Les débuts difficiles de la démocratie chrétienne à Huy avant 1914”, *Fédération des cercles d'histoire et d'archéologie de Belgique. XLIVe Congrès. Huy, 18-22 août 1976*, Huy, 1979.

(55) *Le Journal du Franc-Mineur*, oct. 1906, p. 76, *Cours*.

(56) *Le Journal du Franc-Mineur*, déc. 1906, p. 100, *Bassin de Charleroi. — Pays Wallon*, 12/III/1907, p. 1, *Les syndicats chrétiens. M. Delporte aux “Ouvriers Réunis” de Charleroi-Nord*.

Les "semaines syndicales" qui en sont issues ont précédé les "semaines sociales wallonnes" actuelles. La première d'entre elles se tint à Fayt du 23 au 28 septembre 1908 (57). Elle groupa durant quatre jours une bonne cinquantaine de délégués des fédérations et syndicats. Parallèlement à celle-ci, la première semaine flamande (Vlaamsche Sociale Week) se tint à Louvain aux mêmes dates.

Les semaines syndicales vont permettre non seulement aux propagandistes et aux militants ouvriers de s'instruire, d'améliorer ensemble la stratégie à adopter dans les relations du travail mais encore de susciter une conscience collective qui fera fi des distances géographiques et des barrières professionnelles. Leur fondation et leur organisation ont été discutées au sein de la Ligue démocratique belge par des syndicalistes, des ecclésiastiques et des hommes entrés dans la politique par l'action démocratique chrétienne (H. Carton de Wiart, G. Eylenbosch).

Au cours des années antérieures à 1914, des personnalités vont dominer les travaux de ces semaines : le Père Rutten, le chanoine Douterlungne, l'abbé Misonne, G. Eylenbosch, Joseph Arendt. En parcourant les rapports publiés de ces semaines, on est frappé de constater la présence fort active de différents ecclésiastiques aux divers niveaux de la discussion et de la décision. Cette constatation nous permet de comprendre qu'il y a eu, à cette époque, conformité du message éducatif à la doctrine sociale et politique de l'Eglise d'avant 1914.

L'enseignement était donné sous forme de cours par "des hommes voués à la politique syndicale par leurs fonctions et ayant fait leurs preuves comme professeurs d'auditoires ouvriers".

"Avant le cours, il est utile de lire son résumé, c'est dans ce dessein que la présente brochure est publiée. Pendant le cours, il vaut mieux s'appliquer uniquement à suivre l'exposé du professeur, à bien saisir sa pensée, sans laisser l'imagination se préoccuper des questions connexes ou des objections soulevées. On doit se contenter de noter d'un mot ou d'un trait ces détails ainsi que les points demeurés obscurs. Dans l'interrogatoire — nous ne disons pas : la discussion — qui

(57) J. NEUVILLE, "Il y a 50 ans naissaient les "semaines sociales" belges", *Dossiers de l'action sociale*, 1958, 35e année, p. 27-42.

suivra les cours, ces difficultés seront soumises au professeur et élucidées par lui avec le concours de tous" (58).

La première guerre mondiale va interrompre le rythme annuel des semaines syndicales. La semaine prévue pour 1914 ne put se réunir...

*
* * *

Il est malaisé de mesurer les résultats éducatifs des quatre types d'associations ouvrières catholiques décrites plus haut. Aucun des organisateurs de ces associations ne parle d'échec; les rapports qu'ils présentent sur les activités de ces associations sont élogieux quant au fonctionnement et quant au succès de l'action éducative qui leur est propre. Les rapports publiés sur leurs activités sont des brevets de bonne conduite sinon de bonne conscience pour les responsables.

Le nombre de membres présents n'est pas élevé, comparé aux chiffres de population, mais quantité n'est pas qualité.

Par ailleurs, les chiffres publiés ne le sont pas toujours avec régularité (59), leur valeur est donc toute relative.

(58) Brochure distribuée avant la première semaine syndicale, introduction du chanoine DOUTERLUNGNE cité par J. NEUVILLE, *o.c.*, p. 32. — Le chanoine Douterlungne avait été chargé par l'évêque de Tournai de la direction des oeuvres sociales du diocèse. A son sujet : R. VAN HAUDENARD, "Mgr Aloïs Douterlungne", *Revue diocésaine de Tournai*, 1946, t. I, p. 84 à 88.

(59) Le patronage des jeunes ouvriers et apprentis de Bruxelles compte environ 100 jeunes ouvriers âgés de 16 ans et plus; 150 jeunes âgés de moins de 16 ans (cfr : e.a. *L'Economie chrétienne*, 1872, *Association des jeunes ouvriers et apprentis (Bruxelles)*, p. 30. — *Assemblée générale des catholiques en Belgique. 1e session à Malines, 18-22 août 1863*, t. II, Bruxelles, 1864, p. 347). L'Oeuvre de St-Joseph, érigée à Bruxelles dans le prolongement du patronage des jeunes ouvriers, comptait environ 300 membres (cfr les rapports de la Société de St-Vincent-de-Paul). La Société ouvrière de St-Joseph de Liège est fréquentée par environ 300 membres (cfr les rapports annuels de cette société). Le Cercle d'études sociales du Centre compte environ 320 membres (*Registre des procès-verbaux...*). La première semaine syndicale (1908) fut suivie par environ 120 participants, celle de 1910 par environ 150 participants (J. NEUVILLE, *o.c.*, p. 32 et 39).

Les avantages matériels qui peuvent aller de la simple distraction à la distribution de bons de présence donnant droit à des cadeaux sont des stimulants non négligeables, à une époque où l'ouvrier se trouve dans des conditions de vie fort difficiles (60).

Par ailleurs, la perspective d'une recommandation pour l'embauche auprès d'un patron ne devait pas laisser indifférents certains ouvriers qui n'hésitaient pas à participer aux séances afin d'obtenir la récompense de leur assiduité.

Ceci dit, s'il est difficile de mesurer l'effet éducatif sur l'auditoire ouvrier, il est en revanche plus facile de caractériser le système éducatif mis en place et, par conséquent, de saisir à travers celui-ci les comportements de ses auteurs.

*
* *
*

L'exposé chronologique de l'apparition de différents systèmes éducatifs mis en place à l'intérieur des institutions ouvrières catholiques nous permet non seulement de caractériser ces systèmes mais encore de les expliquer en les rattachant aux institutions et aux groupes sociaux qui les ont suscités, qui les ont fondés et qui les ont dirigés.

Quelle que fut l'éducation développée, il importe de constater d'abord qu'elle se faisait sans recours aux pouvoirs publics, qu'elle était destinée à un milieu social : celui des ouvriers, et, dans une moindre proportion, celui des employés (61), qu'elle s'adressait surtout et avant tout à l'élément masculin bien qu'il existât quelques patronages pour filles et, depuis 1912, un secrétariat général des unions professionnelles féminines chrétiennes de Belgique (62).

(60) Voir p.ex. A.S.V. : *Conseil particulier de Bruxelles. Rapport sur les oeuvres de la Société de St-Vincent-de-Paul en 1888...*, Bruxelles, 1889, p. 14.

(61) Nous avons émis quelques réserves à cette affirmation lorsque nous parlons plus haut du *Cercle d'études sociales* du Centre.

(62) Le Secrétariat général était dirigé par Victoire Cappe et Maria Baers. A partir de cette année 1912, Victoire Cappe va siéger au Bureau de la Confédération générale des syndicats chrétiens et libres de Belgique en compagnie de douze hommes. Elle représentait les quelques adhérentes au syndicalisme chrétien. Jamais cependant avant 1914, Victoire Cappe ou toute autre femme ne donnera de conférences au public des Semaines syndicales. A ce sujet : V. CAPPE, *La femme belge. Education et action sociales*, Louvain, 1912. — 2e congrès syndical chrétien (Bruxelles 27-28 juillet 1913). *Rapport sur l'activité de la Confédé-*

Les patronages étaient soutenus exclusivement, les sociétés ouvrières presque exclusivement, par des bienfaiteurs et par les conférences locales de St-Vincent-de-Paul. Les cercles d'études sociales et les semaines syndicales étaient financés par les cotisations de tous leurs membres.

Dans les différents types d'institutions, la religion constitue toujours la base du message éducatif et le souci de l'évangélisation demeure. Mais les références à la religion peuvent varier.

On peut, à cet égard, se demander si l'éducation religieuse du peuple est un moyen ou une fin en soi. Répondre affirmativement à la première question, en fonction de documents dont on ne peut mettre en doute l'authenticité et la compétence, c'est caractériser en partie la méthode utilisée par les paternalistes (63).

Dans les patronages et les sociétés ouvrières de St-Joseph, les dirigeants enseignent que Dieu a voulu un ordre social dans lequel le patron est supérieur à l'ouvrier. En revanche, dans les cercles d'études sociales, dans les semaines syndicales, les travailleurs sont égaux aux patrons, cela apparaît à l'occasion du choix et de la discussion des thèmes (contrat de travail, organisation syndicale, droit de grève, règlements d'atelier) et dans la justification des revendications. Dans les patronages et les sociétés ouvrières catholiques tradi-

ration générale des syndicats chrétiens et libres de Belgique pendant l'année 1912-1913, Gand, 1913, p. 18-19 et Congrès national des oeuvres sociales féminines chrétiennes de Belgique, 10-11 septembre 1922. Mouvement social féminin chrétien..., Louvain, 1922, p. 10-11.

(63) "La moralisation de l'ouvrier par le développement de la culture religieuse, l'instruction, l'économie domestique, l'alimentation populaire, les conditions de travail, l'habitation ouvrière, voilà le cycle des questions qu'il faut étudier et résoudre (...)" Cfr *Pays Wallon*, 29/XI/1892, p. 1, *Méditez ces chiffres !*. — Même tendance exprimée par Charles Woeste dans *Bull. trim. des oeuvres sociales et chrétiennes des arrondissements de Mons et de Soignies*, IX/1890, p. 23-30, *Allocution sur la question sociale*. Voir aussi la déposition de Rijckel, avocat et président du patronage St-Joseph à St-Laurent, Liège, lequel déclare : "Les maîtres les occupent le dimanche et le lundi et entretiennent avec eux les relations les plus amicales de façon d'effacer la différence des classes sociales ou tout au moins de façon à ce qu'ils n'aient pas à s'en plaindre. Le but est d'abord religieux et puis moralisateur et social. Cfr : *Procès-verbaux des séances d'enquête concernant le travail industriel* (Commission du travail instituée par A.R. du 15 avril 1886), t. II, Bruxelles, 1887, Section D, p. 46.

tionnelles, les dirigeants l'étaient en fonction de leur appartenance à un milieu jugé supérieur au milieu ouvrier. C'étaient des bourgeois qui s'érigeaient en protecteurs naturels de l'ouvrier au nom de la compétence, souvent assise sur la fortune et doublée de la capacité politique. Dans les cercles d'études et dans les semaines syndicales, on ne fait pas de distinction entre les membres; eux-mêmes choisissent leurs chefs.

Si chez les bourgeois, l'éducation se faisait au nom de l'inégalité sociale (64), chez la plupart des fondateurs des cercles d'études et chez les organisateurs des semaines syndicales, l'éducation se fait au nom de l'égalité sociale. Chez les premiers comme chez les derniers, c'est une situation de droit naturel.

Les deux tendances ont utilisé des moules institutionnels existants en y adaptant leur volonté éducative particulière.

Les patronages et les sociétés ouvrières reproduisent l'institution scolaire primaire et la pédagogie élémentaire de l'époque.

Selon l'âge de l'auditoire, on donne un enseignement très rudimentaire puis professionnel qui se double d'une éducation axée sur le respect de l'ordre et de l'autorité et limitée aux domaines religieux, professionnel et social. La politique est délibérément absente de cette éducation.

Du règlement de la Société de St-Joseph, arrêté à la date du 30 octobre 1909, nous extrayons : "Art. 3. La société ouvrière de St-Joseph ne s'occupe pas de politique active". "Art. 6 : Seront exclus de la Société St-Joseph (...) 5^o ceux qui par voie de fait, manifestation, injure ou tout autre acte de malveillance, auraient publiquement attaqué la religion ou l'ordre public et ceux qui feraient partie d'une société socialiste ou antireligieuse" (65).

(64) Cet enseignement correspond aux idées de Gérando évoquées plus haut et à celles de Charles Périn qui disait : "Or, le patronage, c'est inévitablement, et dans sa perfection, la charité des grands envers les petits (...) faire accepter librement par les associations ouvrières le patronage purement libre et charitable des classes supérieures; fonder ainsi l'unité de l'action charitable dans la société, en coordonnant le patronage avec l'association : tel est le plan qui semble répondre à la situation que la Providence a faite" (*Assemblée générale des catholiques en Belgique ... 1^{re} session à Malines, 18-22 août 1863*, t. I, Bruxelles, 1864, p. 69).

(65) Archives de l'Etat à Huy, *Archives des cures*. Paroisse, Notre-Dame à Huy, no. 72 Registre : *Statuts. Procès-verbaux d'assemblées. Liste des membres. Société ouvrière St-Joseph*, règlement arrêté à la date du 30 octobre 1909.

Pour consolider ce message culturel, on recourt aux "bonnes lectures" comprenant notamment les journaux populaires" (66).

La relation pédagogique est de type autoritaire (67). Encore en 1891, lors d'une séance du congrès des catholiques à Malines, l'abbé Aerts suggérait de renforcer la discipline des patronages : "(...) En plaçant à la tête des patronages comme surveillants, des maîtres d'écoles, voilà un moyen. Ceux-ci ont fait les études pédagogiques nécessaires, et ils savent conduire et surveiller les jeunes patronnés" (68). On essaie de la sorte de former ce que la classe dirigeante de l'époque appelle le "bon ouvrier". Le texte suivant est particulièrement révélateur de cet esprit :

"(...) une contagion d'une autre espèce a bouleversé divers pays; je veux parler des grèves et des coalitions séditeuses : nos classes laborieuses y ont sagement résisté, elles ont gardé une attitude calme et digne, attendant de la paix et de l'accord avec leurs patrons des avantages que d'autres demandent follement à la guerre et aux émeutes. N'est-il pas permis d'attribuer en partie leur excellente conduite à l'heureuse influence des sociétés ouvrières que possède notre province et particulièrement notre cité de Liège ? Ces oeuvres fondées presque toutes sur le principe du rapprochement entre citoyens de toute catégorie apprennent à ceux-ci à se connaître et, prévenant ou bannissant les préjugés et les antipathies que produit l'isolement et le manque de rapports les enlace tous dans l'indissoluble lien de la fraternité" (69).

(66) *Société ouvrière de St-Joseph. 5e rapport général, 1863, Liège, 1864, p. 10. — ID., 7e rapport général 1865 et 1866, Liège, s.d., p. 6. — P. GERIN, Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles (1830-1914), Louvain-Paris, 1975.*

(67) *Société ouvrière de St-Joseph... 7e rapport général 1865 et 1866, Liège, s.d., p. 14.*

(68) *Assemblée générale des catholiques en Belgique. Session de 1891, t. II, Malines, 1893, p. 548.*

(69) *Société ouvrière de St-Joseph ... 7e rapport général 1865 et 1866, Liège, s.d., p. 17. — Cette même idée est reprise et développée par le secrétaire de la Société St-Joseph de Liège, A. Grandmont, dans un article intitulé *Ligue nationale belge* et publié, après les événements de la Commune de Paris, dans le mensuel *L'Economie chrétienne*, 1872, p. 219-220.*

L'école du dimanche organisée à l'intérieur des sociétés ouvrières catholiques a été ainsi un moyen supplémentaire pour mieux enfermer l'ouvrier dans un ensemble institutionnel dirigé et contrôlé par la bourgeoisie en vue de maintenir un type de relations sociales qui lui était exclusivement favorable.

L'utilisation du livret pour vérifier l'assiduité de l'ouvrier membre était un procédé utilisé également à l'époque pour contrôler l'ouvrier dans l'entreprise (livret ouvrier) ou dans l'Etat (livret militaire). Aussi n'est-il pas impossible que la perspective de pouvoir mieux encadrer les ouvriers dans des institutions appropriées ait sans doute pesé favorablement dans l'esprit de certains parlementaires appelés à se prononcer en 1866 sur la modification des articles 414-416 du code pénal.

Il faut toutefois se garder de généraliser le soutien reçu par les patronages et les sociétés ouvrières catholiques. Ces institutions n'ont reçu un appui que de la part de certains catholiques qui, comme tels, se révèlent des catholiques sociaux. Elles n'ont vu le jour que là où des catholiques étaient sensibles à un problème ouvrier et voulaient y apporter une solution et là où il s'avérait nécessaire de les créer (70). Parfois même, elles ont rencontré une réticence de la part de certains.

Dans les cercles d'études et les semaines syndicales, on constate, dès le départ, une remise en cause de l'exclusivité de la compétence et de la responsabilité éducatives ainsi que du contenu éducatif. L'égalité y est à la fois la base de l'éducation et son objet dans les domaines religieux, social et politique.

Le cercle d'études n'impose pas le programme des matières

(70) A l'assemblée de 1872, le rapporteur exprimera le regret de constater que l'oeuvre de St-Joseph ne s'étende pas à Bruxelles (cfr *Soc. de St-Vincent-de-Paul. Conseil particulier de Bruxelles. Assemblée générale du 19 février 1872. Rapport de 1871*, Bruxelles, 1872, p. 28). — Au cours des discussions internes dans la 3e section — "oeuvre des patronages" — de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique en 1891 (*Assemblée générale des catholiques en Belgique, session de 1891*, Malines, t. II, 1893, p. 540 sv.), il apparaîtra que, pour certains, il importe de créer les patronages "que là seulement où le besoin de cette institution se fait sentir". De l'aveu même d'un de ceux-ci, Pethy de Thozée : "A Charleroi (en 1888) comme à Malines (en 1891), des hommes qu'on devait croire expérimentés combattaient l'organisation des patronages dans les villages agricoles en général".

mais en laisse le choix à tous ses membres. Les thèmes traités le sont très souvent en fonction de l'actualité économique et sociale et leur étude peut déboucher sur une action menée à différents niveaux. Si, dans les institutions évoquées plus haut, l'éducation visait à mieux enfermer l'ouvrier, ici, au contraire, elle vise à susciter chez lui le dépassement de sa situation.

Le cercle d'études, dans sa structure, ne procède pas des sociétés ouvrières qui sont l'oeuvre de bourgeois catholiques. Il s'inscrit dans une tradition de participation et de contrôle, c'est-à-dire de souveraineté fractionnée, même si, au départ, il a été désiré par des bourgeois catholiques, même si tous ses membres n'appartenaient pas pour autant au monde ouvrier.

Les semaines syndicales sont postérieures à la formule des cercles d'études sociales mais leur pédagogie et leur structure ne sont pas pour autant celles du cercle d'études sociales. Nous avons montré plus haut qu'elles étaient organisées dans l'ordre et que le "bon ordre" était influencé par la participation active de responsables ecclésiastiques.

Les matières envisagées ressortissent davantage de l'action syndicale strictement limitée au domaine social et économique. Elles sont traitées sous forme d'exposés par des personnalités jugées compétentes. La discussion n'est pas souhaitée.

Les semaines syndicales avaient pris exemple sur les semaines sociales mises sur pied en France chaque année depuis 1902 et à München-Gladbach depuis 1892. On y sent une présence discrète mais solide de l'autorité ecclésiastique à travers les nombreux prêtres qui y donnent des conférences ou les animent.

Mais la semaine syndicale n'était pas pour autant suivie par tous les syndicalistes. Ainsi en 1913 à Liège, parallèlement à la semaine syndicale "officielle", un groupe de syndicalistes tint chaque soir des réunions séparées dans le local des démocrates chrétiens situé rue Hors-Château (71).

A ce moment, on constate des courants contradictoires dans le mouvement ouvrier chrétien naissant. Face à des démocrates chrétiens représentant l'élément avancé du mouvement, continuent à

(71) Interview recueillie par J. NEUVILLE de la bouche d'un de ses amis présent à cette semaine (cfr *Les "semaines syndicales" ancêtres des "Semaines sociales"*, Dossiers de l'Action sociale catholique, 1958, p. 71).

Paul GERIN

oeuvre sinon à manoeuvrer des partisans d'un catholicisme social traditionnel.

Il n'est pas interdit de penser que ces derniers n'aient point profité des nouvelles formules d'éducation ouvrière pour essayer d'y jouer un rôle et de les orienter dans le sens qui leur convenait.

Le message éducatif développé dans les sociétés ouvrières a donc épousé la forme de structures propres à un milieu social particulier, il a été aussi tel que l'ont autorisé les dirigeants des milieux catholiques d'avant 1914.

**OPVOEDENDE ASPECTEN IN HET OPTREDEN
VAN DE KATHOLIEKE WERKLIEDEN-
VERENIGINGEN VAN VOOR 1914**

door

Paul GERIN

SAMENVATTING

In de loop van de Belgische geschiedenis van vóór 1914 worden vier soorten werkliedenverenigingen opgericht en dat op vier verschillende momenten. Die vier soorten verenigingen ontstaan in twee ideologische kampen. De eerste dateert uit het midden van de 19de eeuw en kan als de "sociaal-katholieke" gekenmerkt worden. De tweede strekking zet in in het laatste decennium van de 19de eeuw en wordt rechtstreeks beïnvloed door de christen-democratie. De vier soorten werkliedenverenigingen oefenen hun actie en opvoedende invloed uit langs hun eigen structuren en met middelen die bepaald worden door de wil van individuen die tot verschillende sociale categorieën behoren. Boodschap, actie, structuren en reglementen worden aldus de weerspiegeling van de mentaliteit en de ideologie van de dominerende groep of van de groep die, in een tweede faze, voldoende macht verwerft om op zijn beurt een opvoedende boodschap te verkondigen, verschillend van de eerste.

De twee strekkingen hebben slechts weinige gemeenschappelijke punten en zelfs dan nog zijn ze verschillend genuanceerd. Ze houden er uiteenlopende meningen op na die soms lijnrecht tegenover elkaar kunnen staan.

Het is moeilijk de draagwijdte van de verschillende opvoedende systemen die binnen de katholieke werkliedenverenigingen werkzaam zijn, te bepalen, maar de studie ervan werpt een verhelderend licht op de wil van de promotoren die erachter staan.

**EDUCATIONAL ASPECTS OF THE ACTION OF
CATHOLIC WORKERS' ASSOCIATIONS
BEFORE 1914**

by
Paul GERIN

SUMMARY

Four types of catholic workers' associations were created at four moments of the Belgian history before 1914. These four models depend on two ideological tendencies, the former of which originated from the social catholics in the middle of the 19th century. The latter begins in the last decade of the 19th century under the direct influence of the christian democracy. The four types of workers' associations will develop an educational action and message throughout particular structures by appropriate means, inspired by individuals belonging to different social groupes. The message, action, structures and regulations reflect the mentality and the ideology of the dominant group or of the group which, in a second stage, succeeds in finding sufficient power to express in its turn a different educational message.

The two tendencies have but few things in common and even so there are different shades.

On the other hand they present more divergences than glaring oppositions.

It is difficult to measure the impact of the different educational systems established within the catholic workers' associations, but the study of them reveals and characterizes the will of their promoters.

Paul Gérin, 5, rue J. Hermesse, 4500 Jupille-sur-Meuse